

Règlement du tir en campagne

- 1) Chaque société de tir de la Fédération de la Veveyse sponsorise un prix d'un montant de fr. 50.--. Pour la société 300 m. organisatrice se montant est de fr. 100.--. Les éventuels sponsors doivent être annoncé au comité de Fédération pour les remerciements.
- 2) Les tireurs anticipés à 300 m. et 25 m. participe au classement final au même titre que les autres tireurs (rois du tir).

Passé cumul (25 m. et 300 m.)

Les tireurs 50 m. ne participent pas au classement.

En cas d'égalité :

Prendre la passe vitesse dans la discipline du tireur :

exemple : tireur à 300 m. prendre la passe vitesse de son tir à 300 m
tireur à 25 m. prendre la passe vitesse de son tir à 25 m

calculer la différence la plus proche du maximum.

exemple : tireur 300 m., nombre de point passe vitesse 23 pts (maximum 24 pts),
la différence est de 1 pts.
tireur 25 m., nombre de point passe vitesse 48 pts (maximum 50 pts),
la différence est de 2 pts.

Le tireur à 300 m. gagne la passe cumul.

En cas d'égalité : le plus âgé gagne.

Tatroz, le 22 mai 2010